

# **La participation des agriculteurs à la politique agroécologique et alimentaire de la Métropole de Montpellier.**

*Une approche socio-géographique.*

---

Nabil HASNAOUI AMRI

*INRA, UMR Innovation*

Ingénieur agronome  
Doctorant en géographie  
nabil.hasnaoui@supagro.inra.fr

*Montpellier Méditerranée Métropole*

Direction du Développement Économique et de l'Emploi

Chargé de Recherche-Action  
Agroécologie et Alimentation

Tel. (+33) 04 67 13 97 74

n.hasnaouiamri@montpellier3m.fr

---

Communication proposée pour les Journées de recherche en sciences sociales

(Paris La Défense, 8-9 décembre 2016)

## **Résumé**

Alors que la société s'urbanise, elle renforce ses attentes en matière de relocalisation et d'écologisation de l'agriculture. En réponse, des collectivités territoriales en France cherchent à accompagner des installations agricoles de proximité.

Les « territoires de projets », comme les métropoles, peuvent adresser de nouvelles injonctions aux agriculteurs urbains, ceux qui ont des relations fonctionnelles avec la ville. Du fait des difficultés à articuler ville et agriculture, volontés politiques territoriales et dynamiques agricoles locales semblent décalées. La participation des agriculteurs est abordée comme grille de lecture de ces transformations agricoles à l'interface des villes.

Cette grille est illustrée par le cas des tentatives de reconquête agricole de zones périurbaines de la Métropole de Montpellier, dans le sud de la France. Elle propose, en partant de la géographie des pratiques d'agriculteurs, de concilier les dimensions spatiales, sociales et politiques des recompositions contemporaines à l'œuvre.

**Mots-clés:** agriculteurs - participation - territoire - politique alimentaire - métropole - Montpellier

**Codes JEL:** R5 - 58

Depuis une dizaine d'années, certaines collectivités territoriales en France cherchent à promouvoir des installations agricoles de proximité. Elles le font en réponse à la montée de préoccupations sociales autour de la raréfaction des terres disponibles pour l'agriculture, la demande de « vert », et, plus récemment, les inquiétudes alimentaires. Les nouveaux « territoires de projets », comme les intercommunalités, portent des politiques orientées sur la « relocalisation » alimentaire, vue comme un « resserrement des distances entre lieux de production et lieux de consommation » (Rastoin et Ghersi, 2010), et « l'écologisation », définie comme processus d'intégration croissante de mécanismes environnementaux dans les pratiques agricoles.

C'est donc alors que la société devient majoritairement urbaine qu'on assiste à un retour de l'agriculture en ville, promu par ces trois paradigmes complémentaires, la « préservation des terres fertiles », la « nature en ville », et « l'alimentation durable ».

Côté agriculture, après la période des « trente glorieuses » (1945-1975) marquée par un consensus professionnel autour de la modernisation du secteur, de la « révolution verte », on assiste ces dernières années à une diversification des formes agricoles, qui semble particulièrement stimulée par l'interface avec la ville (Soulard et Thureau, 2009). Cette dynamique s'accompagne de recompositions professionnelles, tant en terme de pratiques agricoles, plus ou moins « écologiques », que d'insertion dans des organisations et actions collectives.

L'agriculture urbaine est entendue ici comme « les formes d'agricultures coproduites par les villes, que celles-ci se situent à l'intérieur de la cité ou en périphérie urbaine » (Moustier et Fall, 2004, in Soulard et Aubry, 2011). Nous retiendrons cette définition ouverte des agriculteurs urbains, pris dans leur diversité (de structures, de formes sociales, de système d'activités et de réseaux de dialogue), situés au sein du territoire administratif, ou en dehors, mais ayant des relations fonctionnelles avec ce territoire, via par exemple la vente de leurs produits et l'approvisionnement en intrants et services.

Comment ces agricultures urbaines se comportent-elles face à cette injonction nouvelle de relocalisation et d'écologisation ? Est-ce que cette diversité d'agricultures à l'interface de la ville s'accompagne d'une diversification des postures professionnelles, des modalités de participation des agriculteurs aux politiques publiques territoriales ?

Dans ce domaine, comme dans plusieurs autres (aménagement, environnement, « nature en ville », etc.), la participation devient un « impératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002) institutionnel. Les pratiques des collectivités cherchent à s'appuyer sur des dispositifs « participatifs », ouverts et multi-acteurs.

Le problème identifié est issu des difficultés à articuler ville et agriculture. Ce décalage semble être lié à la combinaison de dimensions historiques, sociales, économiques, et politiques. Historiques : une figure marquante de la période industrielle dont nous héritons est la consommation, l'absorption de l'agriculture par la ville. Sociales : les agriculteurs, dispersés, parfois isolés, sont minoritaires face aux urbains. Economiques : l'organisation économique agricole est majoritairement pilotée par des filières globalisées, qui ne sont pas

toujours en adéquation avec les logiques plus territorialisées. Politiques : les modalités historiques de représentation de l'agriculture sont déconnectées des territoires et élus urbains. Elles sont héritées d'organisations professionnelles organisées selon une logique corporatiste.

Ainsi, tous les agriculteurs ne sont pas prêts, disposés, intéressés par la volonté politique (de relocalisation, d'écologisation) portée par les élus d'intercommunalités combinant des communes à dominante urbaine, périurbaine et parfois rurale. Peut-on alors faire l'hypothèse d'un décalage entre les volontés politiques territoriales et les configurations spatiales, sociales, et politiques des agricultures urbaines ? Décalage entre les attentes des élus urbains et les dynamiques, postures, des agriculteurs appelés à participer à des politiques « alimentaires » et « agro-écologiques ». Décalage renforcé par l'irruption récente dans le champ agricole de nouveaux acteurs, comme la « société civile » et les « collectivités locales ». Renforcé également par les dynamiques agricoles en cours : nous émettons l'hypothèse d'une co-présence d'agricultures héritées et de nouvelles formes de pratiques agricoles à partir d'espaces en marge, d'interstices, qui intéressent moins les agricultures dominantes.

L'idée centrale de cette communication est d'aborder la participation comme angle de lecture des transformations agricoles en territoire urbain. Nous commençons par la proposition d'une grille d'analyse de la participation des agriculteurs au développement territorial : qui sont les agriculteurs urbains aujourd'hui ? quelles sont leurs priorités, stratégies ?

Nous poursuivons par un essai d'illustration de la mise en œuvre de cette grille dans le cas de la région urbaine de Montpellier. L'intercommunalité, créée en 1965 (District), est nouvellement « Métropole » (depuis janvier 2015). L'équipe récemment (2014) élue a défini une stratégie territoriale, dont un des volets est une « politique agroécologique et alimentaire » (ou P2A). Nous prêterons particulièrement attention à l'effort de « reconquête agricole » sur une zone périurbaine du territoire.

## **1. Proposition d'une grille de lecture de la participation des agriculteurs au développement territorial urbain**

Notre ambition n'est pas ici de dresser un tableau des recherches sur la « participation du public », comme ont pu le faire Blondiaux et Fourniau (2011). Nous cherchons plutôt à voir comment cette notion peut s'avérer pertinente pour combiner trois échelles d'observation : l'agriculteur urbain, comme individu, acteur social, caractérisé à la fois par des pratiques, à forte dimension spatiale, et des positions sociales. Cette position évolue du fait de l'articulation avec les deux autres échelles : le groupe professionnel (en recomposition), et le gouvernement local, en charge de la gestion publique d'objets directement en relation avec le développement agricole (planification foncière, développement économique, gestion de l'eau et de la biodiversité, gestion des déchets, etc.).

Nous abordons la « participation » des agriculteurs selon deux approches complémentaires :

- elle peut être vue comme une implication « au quotidien », la participation aux affaires qui concernent leur territoire. Peut-on faire l'hypothèse d'une montée en puissance du « *sense of*

*place* », de « l'esprit des lieux », de l'importance donnée par les agriculteurs à leur « territoire » de vie, dans un monde globalisé, interconnecté ? La participation est alors vue comme une fin en soi, un garant de la convivialité, du débat démocratique, de l'*empowerment* (Bacqué et Biewener, 2013). On porte alors un regard sur les apprentissages liés à la participation, en se basant sur l'idée que l'on « devient » acteur via son engagement social, sa participation à des formes instituées ou non de développement territorial, pris comme processus social d'appropriation d'un espace par la définition collective de voies de valorisation de ses ressources ;

- elle peut aussi être vue comme une interface entre « gouvernement » local et « citoyens », « habitants », via des enjeux de planification, d'aménagement et de développement. La participation est ici perçue comme un moyen de garantir l'intérêt public du projet porté par la collectivité. Ces formes de participation plus institutionnalisées suscitent des controverses (voir Blondiaux et Fourniau, 2011), dont les questions liées à la fragilité, la fragmentation, le pluralisme des personnes physiques et morales impliquées. Concernant l'agriculture, cela peut se traduire par la posture de non légitimation des « collectifs ouverts et multi-acteurs » par les organisations professionnelles agricoles conventionnelles.

Comprendre les pratiques de participation des agriculteurs au développement territorial passe alors par la combinaison des trois objectifs de recherche suivants : participation « vécue » ; « prescrite » et « en train de se faire ».

*La participation « vécue »* : étude du processus d'intégration socio-spatiale de l'agriculteur. La géographie sociale (Di Méo, 1991) offre le cadre conceptuel permettant d'analyser les interactions hommes-milieux, la façon dont les acteurs « vivent » leurs espaces de vie. Pour comprendre l'interface agricultures / ville, j'aurai recours à la « géographie des pratiques » (Soulard, 1999). Les pratiques sont vues comme des actes techniques, guidés par des logiques internes à l'unité d'activité agricole, en interaction avec le reste de la société, dans le cadre du système agri-urbain. La géographie des pratiques s'intéresse à la confrontation des pratiques des agriculteurs aux problèmes qui se posent sur un territoire. Ces pratiques sont à la fois spatiales et sociales. Cette dimension socio-spatiale est appréhendée à travers les « modes d'habiter ». Ce concept, proposé par Nicole Mathieu (2007) décline les pratiques spatiales des acteurs en quatre espace-temps : se loger ; travailler ; se déplacer ; vivre ensemble.

*La participation « prescrite »* : l'entrée se fait par la trajectoire du territoire, vu comme une administration, en charge de la gestion de l'intérêt public. Nous regardons comment des « dispositifs » - au sens d'assemblages d'instruments, de règles et d'acteurs - sont mis en œuvre par une institution territoriale pour déployer son intervention spatiale. Nous proposons de reconstituer, à travers l'analyse documentaire, la « chronique » des rapports entre l'institution intercommunale et le monde agricole, via des entrées spatiales, sociales et économiques, traduites dans la production institutionnelle (délibérations ; presse).

*La participation « en train de se faire »* : ce travail de recherche s'inscrit dans un dispositif de recherche-action<sup>1</sup>. Ingénieur agronome, j'ai travaillé au service du développement agricole<sup>2</sup> dans un premier temps, en accompagnement de groupes orientés sur l'agritourisme, les circuits courts, et l'élevage extensif. Suite à une formation universitaire complémentaire en géographie, j'ai intégré la Métropole de Montpellier, en 2015, au moment où émergeait la volonté de mener une politique agroécologique et alimentaire (ou « P2A »). J'agis au sein d'une équipe multi-services (Foncier et Aménagement Opérationnel ; Développement Economique et Emploi ; Politique Alimentaire) composée de cinq permanents. Cette position spécifique, entre action et recherche<sup>3</sup>, me place dans une position privilégiée d'observation de la politique « en train de se faire ». L'objectif de ce volet de recherche est de nourrir l'analyse de l'interface entre agriculteurs et administration territoriale : qu'est-ce que la Métropole induit comme participation ? Quels agriculteurs sont associés ? visés ? L'analyse se focalise sur les évolutions des pratiques et positions des techniciens et élus, en interface avec des agriculteurs, individuels, groupés de façon informelle, ou plus institutionnalisée.

## 2. Illustration : redéploiement agricole aux portes de la ville

### *Le contexte: un territoire en mutation rapide, la région urbaine de Montpellier*

Montpellier (ville-centre de 270 000 habitants, aire urbaine de 510 000 hb) est située dans l'axe de la Via Domitia, entre littoral et arrière-pays languedocien montagneux. A partir des années 1960, la ville a connu une forte croissance de sa population. L'étalement urbain s'est fait dans l'histoire récente (1960/ 2010) au détriment de la principale production agricole de plaine en Languedoc : la viticulture.

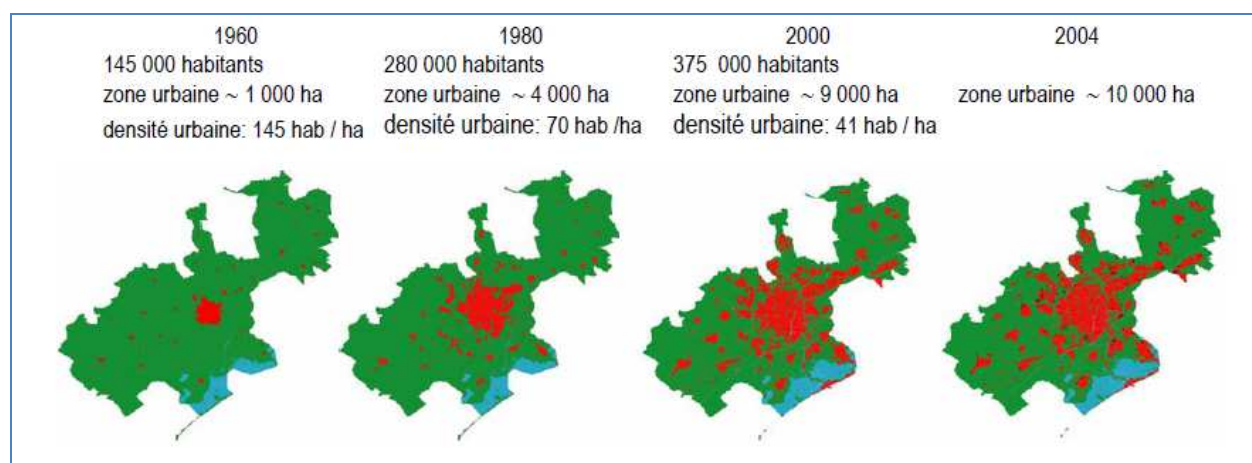


Figure 1 : Croissance de la population, baisse de densité du bâti et consommation d'espace par l'urbanisation (*ici : en rouge*) dans l'Agglomération de Montpellier.

(Source: Montpellier Agglomération, in Jarrige & al. (2009))

<sup>1</sup> Contrat CIFRE, entre la Métropole de Montpellier (entreprise d'accueil), et l'INRA (UMR Innovation, laboratoire d'accueil).

<sup>2</sup> Fédération des CIVAM de l'Hérault (aujourd'hui CIVAM Occitanie, voir [www.civam.org](http://www.civam.org)).

<sup>3</sup> Intégration concomitante à l'équipe de recherche AgriCités au sein de l'UMR Innovation, INRA Montpellier.

« L'extrapolation du rythme de consommation d'espace des dernières années apparaît insoutenable : 1 000 ha consommés entre 2000 et 2004, autant en 4 ans que pendant toute l'histoire de l'occupation humaine jusqu'en 1960 ! » (Jarrige & al., 2009). Analysant les relations entre la région urbaine de Montpellier et sa viticulture, Coline Perrin, Françoise Jarrige et Christophe Soulard (2013) s'appuient sur l'hypothèse de « reconnexion » en cours entre ville et agriculture. Les auteurs proposent trois figures successives des liens ville-agriculture : (avant 1960') Montpellier « ville viticole » ; (1960-2000) Montpellier, ville tertiaire, tourne le dos à son agriculture ; (depuis 2001), de la ville à l'agglomération, Montpellier renoue des liens avec l'agriculture.

Après une période de spécialisation viticole, portée par la coopération agricole issue du XIXe, puis une période de crise viticole, où la ville tourne le dos à son bassin agricole pour se développer dans le domaine tertiaire (santé, informatique, tourisme), le territoire se penche sur ses espaces naturels et agricoles à l'occasion de son SCoT<sup>4</sup> (validé en 2006), document de planification « fondateur » de la CAM (Communauté d'agglomération de Montpellier) (Perrin & al., 2013). Les élus de la ville centre s'allient à ceux de la troisième couronne, plus viticole, et privilégient pour cela dans un premier temps les actions visant à renforcer l'image viticole de la région urbaine (« route des Vins et du Patrimoine » par exemple).

« Aujourd'hui, dynamisme urbain, crise viticole et diversification agricole sont des processus qui touchent l'ensemble de la région montpelliéraine. Les interactions entre la ville et l'agriculture passent par des actions inscrites dans les politiques publiques – notamment à l'échelle intercommunale – mais aussi par une multitude de pratiques, initiatives et projets locaux » (Perrin & al., 2013).

Depuis 2014, l'équipe élue de l'intercommunalité, cherche à affirmer et définir une stratégie agricole et alimentaire, en la reliant aux compétences de la collectivité (en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement économique, de gestion de l'eau, etc.).

### ***Des échelles d'analyse complémentaires pour étudier la participation des agriculteurs à la P2A***

Pour saisir la « participation vécue », nous avons réalisé 5 enquêtes qualitatives auprès d'agriculteurs choisis pour leur diversité de profils : trajectoire sociale et géographique menant à l'agriculture; relations aux organisations agricoles et territoriales; choix techniques et économiques contrastés (de la production spécialisée en filière longue, à l'activité de polyculture destinée principalement aux circuits alimentaires de proximité).

La participation « prescrite » est abordée, pour sa dimension historique, par l'analyse d'archives. L'objectif est de reconstituer les relations entre l'intercommunalité et l'agriculture. Les résultats ne sont pas présentés ici, car le travail est encore en cours (période concernée : de 1965 à 2015). La période actuelle (de 2015 à 2016) est abordée via les travaux consacrés à la révision du SCoT (révision réglementaire des 10 ans du SCoT: 2006/2016), et l'appui à la conception d'une stratégie de « reconquête » agricole et pastorale, initiée à l'automne 2015.

### ***De l'Agriparc à la reconquête agricole***

Dans un contexte de restriction foncière en périurbain, se pose la question de l'adaptation des agriculteurs urbains, et de l'installation de nouvelles formes d'agricultures, capables de

---

<sup>4</sup> Schéma de Cohérence Territoriale.

répondre aux nouvelles attentes sociales. Les dispositifs agri-urbains questionnent ainsi les agricultures urbaines : lesquelles ? Sur quel foncier ? Pour déployer quelles fonctions ?

Le SCoT de la CAM évoque dès 2006 les « Agriparks », comme outil de renforcement de l'armature des espaces agricoles et naturels. L'entrée privilégiée est celle de la planification, du *zoning* : il s'agit de conforter des limites entre urbanisation rampante et terroirs agricoles.

En 2010 se présente l'opportunité d'acquisition foncière du « domaine de Viviers », composé d'un bâti (ancien mas), de 47 ha de bois, et de 110 ha de terres arables.

En 2011, dans le cadre de son Agenda 21, la CAM précise le concept d'agriparc, basé sur un périmètre et des fonctions attendues : production / consommation / environnement / loisirs et éducation.

La SAFER est mobilisée pour la mise en place des baux ruraux. Sa mission affichée est de « dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles et accompagner le développement économique local. Pour cela, elle réalise des études foncières, des actions d'achat (droit de préemption), de vente, de gestion et d'aménagement ». L'institution, société anonyme avec des missions d'intérêt général, organisée à un échelon régional, est gouvernée par un conseil d'administration composé des organisations professionnelles agricoles, des collectivités territoriales (Région, Départements, Associations de Maires) et de représentants de l'Etat. Les critères et modalités de décision semblent, dans la pratique, peu lisibles. Les adhérents d'OPA traditionnelles, majoritaires, sont eux-mêmes vigilants au sujet des processus de prise de décisions : « Je garde un œil sur ce qui se passe et se dit au Comité Départemental : c'est là que se retrouvent les Chambres, la SAFER, le Crédit Agricole, etc. » (M.FO).

L'octroi des 110 ha de terres du domaine de Viviers a abouti à la répartition suivante :

- dans la partie Nord du domaine, éloignée des limites d'urbanisation définies par le Scot, les prêteurs ont bénéficié de baux à ferme de long terme (18 ans). Parmi eux :

<b>Agriculteurs prêteurs</b>	<b>Surface obtenue (en ha)</b>	<b>Part</b>
Viticulteurs coopérateurs	22.6954	45.01%
Maraîchers (indépendants)	11.5164	22.84%
Espace Test Agricole	10.722	21.26%
Vignerons Indépendants	4.9712	9.86%
Héliciculture (projet)	0.5178	1.03%
<i>Total</i>	<i>50.4228</i>	<i>100%</i>

Tableau 1: Répartition des parcelles du domaine de Viviers

(Source données : DFAO, CAM, 2012)



Au final, les viticulteurs de la cave coopérative d'Assas ont obtenu la majorité des terres, qui ont donc plus bénéficié à l'agrandissement qu'à l'installation. M.VO juge que l'initiative d'installer des agriculteurs sur le domaine de Viviers est bonne, qu'elle a redynamisé le lieu: « *la vigne a sa place : la cave d'Assas marche bien, ils font un bon produit, ils manquent de raisin... je trouve ça très bien : que ce soient des gens du coin qui aient pu ré-exploité. [...] Je trouve que le travail est bien bouclé : les vitis qui ont replanté ont leur cave, leur réseau de distribution. Ça marche bien. C'est plus particulier pour M.FO : c'est un transfert d'entreprise.* »

M.FO, jeune agriculteur, portant un projet de maraîchage, a été priorisé: « *A la commission SAFER, il y avait des vitis, un gros producteur de melon... Ce qui fait la différence c'est les critères d'attribution : les jeunes agriculteurs sont priorisés. Tous les autres producteurs étaient déjà installés* ». (M.FO) Son installation a fait de plus l'objet d'une compensation, liée à l'expropriation de l'exploitation familiale à Lattes.

- la partie Sud du domaine, plus proche des zones urbaines (communes de Clapiers et Jacou) et des limites d'urbanisation, a été octroyée via des CMD<sup>5</sup>, gérées directement par la SAFER: ce sont des contrats courts, de 2 à 3 ans. Les productions privilégiées ont été logiquement de type « nomade », principalement des céréales et des fourrages (62.7448 ha (100% céréales)).

Mais les systèmes de culture annoncés ne l'ont été qu'à titre prévisionnel: ils sont indiqués à titre indicatif dans la convention. Dans les faits, aucun dispositif n'a été prévu pour vérifier si le système de culture mis en place correspondait à ce qui était annoncé. C'est ainsi qu'au printemps 2015 a émergé une controverse autour de la culture de melons en lieu et place de ce qui devait être en céréales (voir photo).



Photo 1: Parcelles en melons - domaine de Viviers, commune de Jacou (mai 2015)

*Cliché: auteur.*

Cette pratique nourrit une controverse plus ancienne sur l'intégration, ou pas, de clauses environnementales dans les baux et conventions, et renvoie au manque de transparence sur l'octroi des parcelles, ainsi qu'au défaut d'explicitation des critères d'usage des terres.

---

<sup>5</sup> Convention de Mise à Disposition.

Dans le cadre de la « P2A », un des axes consiste à « *mobiliser du foncier pour la reconquête agricole* ». En septembre 2015, un appel à projets proposant la mise à disposition de 2 parcelles, l'une urbaine (le domaine de la Condamine, 5 hectares sur la commune de Montpellier), et l'autre périurbaine (une parcelle de l'ancien domaine de Viviers, 9 hectares sur la commune de Jacou, au nord de Montpellier) a été lancé. Il ciblait la mise en œuvre de « *fermes agroécologiques et nourricières* ». Une centaine de personnes, dont des institutions, des curieux, ont téléchargé cet appel à projets. Les 17 projets reçus ont ensuite été évalués selon les critères suivants : adéquation à la politique agroécologique et alimentaire de la Métropole ; capacités agricoles, d'accueil et commerciales des candidats ; ancrage territorial en agroécologie nourricière (agriculture biologique, circuits courts et de proximité). Sur la base de cette analyse technique, à laquelle j'ai contribué, avec un agriculteur local et deux collègues du service Foncier et Aménagement opérationnel, deux projets ont été retenus, en concertation avec l'élue en charge de la P2A, les services de la Métropole, les élus et techniciens des communes d'accueil. A compter d'avril 2016, un dialogue a été engagé avec les candidats, de façon à rendre opérationnelle et sécurisée leur installation.

Cette démarche permet de repérer une modalité originale de participation des agriculteurs : leur sollicitation par la collectivité en qualité d'expert d'usage, l'usage étant dans notre cas l'expérience vécue de l'installation en maraîchage biologique diversifié en périurbain, avec une commercialisation en circuits courts, et une expérience significative d'accueil éducatif à la ferme. La réponse à l'appel à projets a illustré la diversité des profils intéressés : agriculteurs en activité souhaitant « déménager » du fait de la précarité de leur tenue foncière; agriculteurs « nomades » (Soulard, 2015) pratiquant des cultures annuelles, destinées aux élevages taurins (manades); collectifs agricoles portant des projets d'insertion (comme les Jardins de Cocagne); ou encore agriculture de groupe (projet d'installation collective, sur des métiers complémentaires: agriculture, restauration, accueil).

### ***Pratiques agricoles, spatiales et sociales, à l'interface de la ville***

Mes premiers travaux (Hasnaoui Amri, 2015) autour de Montpellier ont permis de dresser les profils de cinq agriculteurs périurbains (voir Tableau 2). A partir d'entretiens qualitatifs portant sur les pratiques et les modes d'habiter des agriculteurs, les profils identifiés mettent en relation les trajectoires personnelles et professionnelles de ces agriculteurs avec leurs logiques spatiales, sociales et politiques dans le travail.

Les enquêtes révèlent la présence d'une agriculture conventionnelle persistante mais qui s'adapte, une agriculture « d'héritiers », ainsi que des néo-agriculteurs peu nombreux, mais pionniers dans la proposition de modèles alternatifs correspondant à la demande urbaine. Parmi l'agriculture dominante conventionnelle, la tendance est au déclin, mais un déclin relatif en fonction de capacités adaptatives différenciées, soit par des stratégies de diversification, soit par des stratégies de mobilité productive. Il est intéressant de noter que des hybridations entre modèles « néo » et « conventionnels » émergent dans les discours d'agriculteurs héritiers qui semblent s'engager dans une réorientation de leurs logiques de production vers des objectifs davantage liés aux enjeux du territoire et de la proximité urbaine.

	<i>Trajectoire</i>	<i>Logique socio-spatiale</i>	<i>Logique socio-politique</i>
<b>1. Héritiers "performants"</b>	<p>Issus du monde agricole local</p> <p>Dotés en capital (foncier, technique, financier)</p> <p>Spécialisés (vignes, grandes cultures, melon, etc.)</p> <p>En « croisière », ou proches de la transmission</p>	<p>Recherche prioritaire de foncier « utile » (plat, facilement irrigable, de taille suffisante pour la motorisation agricole)</p> <p>Capacité d'utiliser des espaces disponibles temporairement</p>	<p>OPA traditionnelles (représentation)</p> <p><i>Engagement - instrument</i></p> <p>Filières longues et organisées (conseil technique spécialisé; connexion marchés mondiaux)</p> <p><i>Département / Région</i></p>
<b>2. Héritiers « en ré-orientation »</b>	<p>Issus du monde agricole local</p> <p>Dotés en capital (foncier, technique, financier)</p> <p>Spécialisés en intensification qualitative (« produire moins, mieux valoriser »)</p> <p>En installation ou ré-orientation, suite à une « crise »</p>	<p>Recherche d'alliances avec les « inventifs » pour sortir des logiques fordistes ayant mené à une crise (endettement, mévente, etc.)</p> <p>Recherche de foncier pour des productions et services « innovants »</p> <p>Capacité à diversifier sur la base de nouvelles alliances</p>	<p>A cheval entre réseaux hérités (OPA traditionnelles) et réseaux construits à partir des projets de ré-orientation</p> <p><i>Engagements instrument et apprentissage</i></p> <p>A cheval entre filière longue et courte, recherche d'une « relocalisation »</p> <p><i>Commune / EPCI</i></p>
<b>3. Néo-agriculteurs "inventifs"</b>	<p>Non Issus du monde agricole local</p> <p>Peu dotés en capital (foncier, technique, financier), dotés en capital humain, social (formés, expérimentés)</p> <p>Cultures intensives en capital humain, à base foncière (maraîchage) ou non (apiculture, etc.) et élevages valorisant espaces urbains « ouverts » (Poulot, 2014)</p> <p>Circuits alimentaires de proximité - En installation progressive</p>	<p>Recherche une base foncière pour l'installation, complétée par des espaces « marginaux », résiduels</p> <p>Capacité à valoriser ces espaces ouverts</p>	<p>OPA alternatives</p> <p>Participation groupes d'échanges entre pairs, à 2 niveaux (local; global via le web) + collectifs pluri-acteurs</p> <p><i>Engagement-apprentissage</i></p> <p>Approche « panier », réponse globale aux demandes urbaines (<i>Commune / EPCI</i>)</p>

Tableau 2: Trajectoires et logiques d'agriculteurs périurbains  
(Source: enquêtes autour de Montpellier, Hasnaoui Amri, 2015)

Sans prétendre à une quelconque représentativité, cette enquête permet de mieux comprendre comment ces différents profils d'agriculteurs « vivent » la proximité urbaine. Comment ces agriculteurs s'adaptent à la pression urbaine sur le foncier agricole ? L'enjeu partagé par tous est d'obtenir la « confiance » d'agriculteurs locaux potentiellement « offreurs » de foncier (proches de la transmission, ou en logique d'intensification) et des

propriétaires fonciers<sup>6</sup>. La réputation locale, la reconnaissance du « travail sérieux » semblent cruciales : « *Ce qui est sûr, c'est que plus on est connu, des voisins, des propriétaires, plus ils voient qu'on travaille bien, plus ils nous font confiance* » (pour confier par exemple des terres en ferme). Pour gagner cette confiance, deux types de stratégies sont déployées : les agriculteurs « conventionnels » recherchent du foncier en bail à long terme, mais sont également capables de valoriser du foncier disponible temporairement, du fait de leur équipement et de leur insertion dans des filières longues (céréales, semences, fourrages, melons). D'autres héritiers, plus jeunes, s'engagent sur la voie de l'intensification, de l'amélioration qualitative (passage à l'agriculture biologique, à la vente directe), et de la diversification d'activités, plutôt par association avec d'autres agriculteurs en installation désirant réaliser des productions complémentaires à la vigne, que par auto-diversification<sup>7</sup>.

Les « néo-agriculteurs inventifs » explorent une autre voie : une logique spatiale de présence régulière, quotidienne, intensive, sur « le terrain », du fait de pratiques agricoles (comme la traction animale) qui favorisent les échanges avec le voisinage. Ils développent des capacités axées sur la valorisation de « micro » - espaces qui intéressent moins les agriculteurs conventionnels : les friches viticoles, les ripisylves, les garrigues. Pour eux, c'est une façon de s'insérer dans un paysage où « *tout est pris majoritairement par le modèle dominant, de l'agriculture extensive en main d'œuvre, qui a besoin de beaucoup de terres* ». Pour cela, ils essaient « d'inventer » des pratiques contextualisées de régénération de la fertilité (des sols, des espaces naturels valorisables par des espèces animales rustiques, etc.). En manque de terres, ils cherchent à combiner plusieurs activités pour consolider leur revenu (maraîchage; petits élevages; accueil; etc.) sur un foncier restreint<sup>8</sup>. La « mise en confiance » du monde agricole local se fait par le registre des relations interpersonnelles, en s'appuyant sur « l'invention » de nouvelles modalités d'occupation de l'espace susceptibles d'intéresser les propriétaires fonciers et les agriculteurs en place cherchant à consolider leur activité. Ils appuient leur « réputation » sur leurs contributions à la constitution d'un « bien commun » autour de l'agro-écologie (partage par exemple de vidéos sur le web autour de pratiques de traction animale) et mobilisent des groupes « innovants », fonctionnant selon le régime d'apprentissage (groupe d'échanges entre pairs; collectifs pluri-acteurs).

La ville se traduit également par des difficultés de circulation. L'extension urbaine et les grandes infrastructures entraînent des « coupures » spatiales : « *je fais appel à des entrepreneurs de travaux agricoles [...] c'est compliqué pour eux de venir intervenir ici : il faut traverser Montpellier, ce n'est pas intéressant, vu le trafic, les obstacles...* ». L'enjeu partagé pour les agriculteurs périurbains est d'optimiser l'organisation de leurs déplacements. Les agriculteurs conventionnels en grandes cultures ont des problèmes de circulation d'engins agricoles de plus en plus volumineux, d'autant plus difficiles à déplacer que le trafic routier s'intensifie, dans des zones de plaine grignotées par l'étalement urbain. Ils sollicitent, pour leurs parcelles plus éloignées du siège d'exploitation, des entrepreneurs spécialisés de travaux agricoles.

Les « petits » agriculteurs en maraîchage diversifié cherchent à écouler des « paniers », mais sont confrontés à des difficultés de stationnement et de circulation, en particulier dans l'urbain dense. Une des pistes explorées est la délégation à un « livreur autoentrepreneur ».

---

<sup>6</sup> Souvent eux-mêmes agriculteurs ou de familles agricoles car dans le Languedoc viticole, le système du faire-valoir direct prédomine.

<sup>7</sup> « *Je suis vigneron, et je voudrais associer aussi du tourisme... puis des légumes, du pain...* » (Bernard TO, vigneron, nord de Montpellier).

<sup>8</sup> « *Moi, j'ai pas de terres, alors tout m'intéresse ! [...] J'essaie d'entretenir les bois, les garrigues, les fonds de vallée... avec mes ânes.* » (Henri DO, installé comme maraîcher sur le domaine viticole de Bernard TO)

Les questions de cohabitation entre agriculture et usages urbains (habitat résidentiel, *hobby farming*, etc.) concernent aussi plusieurs agriculteurs enquêtés. Comment faire circuler de « gros engins » sur des chemins qui sont fréquentés et aménagés par des urbains, pour y mettre des chevaux, un petit jardin ? La question se pose également pour les agriculteurs qui inventent de nouvelles pratiques, comme la mise en place de parcs en garrigues pour les ânes de trait. Les réponses à ces tensions vont du registre de l'arrangement à celui du contentieux juridique. Mais dans la majeure partie des cas, la résolution de ces tensions passe par des accords interpersonnels du fait d'un relatif vide institutionnel, caractéristique des usages agricoles dans le périurbain.

Cette première exploration par les pratiques des agriculteurs permet de mettre à jour la co-présence sur un même territoire périurbain de stratégies spatiales et sociales adaptatives nuancées.

### **Conclusion : la ville comme espace de renouvellement agricole ?**

Cette communication propose une grille de lecture basée sur la participation comme révélateur des recompositions agricoles à l'œuvre à l'interface des villes. Elle montre la co-présence de stratégies spatiales et politiques contrastées. Notre recherche est axée sur la problématique du décalage entre une organisation agricole traditionnellement sectorielle et une organisation territoriale émergente, multi-acteurs et basée sur des fonctions nourricières et environnementales. Pour répondre à cette question autour des espaces de participation des agriculteurs, il nous semble important de combiner l'étude de trois rapports de l'agriculteur à la ville : le rapport au lieu (dans les pratiques spatiales, qui sont aussi des pratiques sociales) ; le lien à l'espace social et politique local (qui renvoie au concept de gouvernance et à la participation du public à la décision politique) ; et celui plus large des nouvelles relations qui se nouent entre ville et campagne, dans un contexte de la métropolisation (que l'on ne peut comprendre que dans sa construction historique et territoriale).

Au vu des premiers travaux réalisés, l'échelle des pratiques apporte un éclairage original sur l'articulation des pratiques socio-spatiales et de participation. Les « espaces ouverts » peuvent être ainsi compris à la fois dans leur dimension technique (comment valoriser des milieux considérés jusqu'alors comme « marginaux » ou « peu productifs »?) et politique (comment avoir accès à ces espaces, partager leur usage avec d'autres acteurs, et sécuriser cet accès ?).

Ce travail s'inscrit plus largement dans l'hypothèse d'une « renaissance » agricole dans, et par, la ville (Soulard, Hasnaoui Amri, Scheromm, 2016).

## Références

- BACQUE, M.-H. et BIEWENER, C. (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* Ed. La Découverte. Paris, 175 p.
- BLONDIAUX, L. et FOURNIAU, J.-M. (2011). *Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien?* Participations, (1), 8-35.
- BLONDIAUX, L. et SINTOMER, Y. (2002). *L'impératif délibératif*. In : Politix, Vol.15. (57) : 17-35.
- DI MEO, G. (1991). *L'Homme, la Société, l'Espace*. Editions Anthropos, Paris. 319 p.
- HASNAOUI AMRI, N. (2015). *Quelles organisations et coopérations territoriales permettent aux agriculteurs d'être acteurs de la politique agricole et alimentaire?* Mémoire Master « Territoires & Développement », U. Montpellier Paul Valéry, Montpellier Méditerranée Métropole, INRA, 125 p.
- JARRIGE, F. & al. (2009). *L'agriculture s'invite dans le projet urbain. Le Scot de Montpellier Agglomération. Innovations Agronomiques*, (5), 41-51.
- MATHIEU, N. (2007). *L'évolution des modes d'habiter: un révélateur des mutations des sociétés urbaines et rurales*. Introduction. In LUGINBÜHL Y. (Dir.). *Nouvelles ruralités, nouvelles ruralités en Europe*. Peter Lang Ed., Bruxelles, Berne, Berlin, New York, Oxford, Vienne, 25-45.
- MOUSTIER, P. et FALL, A.S. *Les dynamiques de l'agriculture urbaine: caractérisation et évaluation*. in SMITH, O.B. & al. (Eds.) *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. enjeux, concepts et méthodes*. CIRAD, CRDI, Paris, Ottawa, 23-37.
- PERRIN, C., JARRIGE, F. et SOULARD C.-T. (2013). *L'espace et le temps des liens ville-agriculture: une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région*. Cahiers de l'Agriculture. (Vol. 22), 552-8.
- POULOT, M. (2014). *Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ?* Espaces et sociétés. (158), 13-30.
- RASTOIN, J.L. et GHERSI, G. (2010). *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles, Editions Quae (Synthèses). 565 p.
- SOULARD, C.T., (1999). *Les agriculteurs et la pollution des eaux. Proposition d'une géographie des pratiques*. Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris I- La Sorbonne, 424 p.
- SOULARD, C.T. (2015). *Les agricultures nomades, une caractéristique du périurbain*. Revue POUR, (n°224), 151-158.
- SOULARD, C.T. et AUBRY, C. (2011). *Cultiver les milieux habités: quelle agronomie en zone urbaine?* Agronomie, Environnement et Sociétés, (vol.1:2), 89-101.
- SOULARD, C.T. et THAREAU, B. (2009). *Les exploitations agricoles périurbaines : spécificités et logiques de développement*. Innovations Agronomiques, (5), 27-40.
- SOULARD, C.T., HASNAOUI AMRI, N. et SCHEROMM, P. (2016). *Peut-on parler d'une renaissance de l'agriculture par la ville?* Communication présentée à l'occasion du colloque « Journées rurales » (23-27 mai 2016, UMR Dynamiques rurales, Toulouse).